

# RÉUNIONS STATUTAIRES DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

(Budapest, 25-30 novembre 1991)

Le 26 novembre 1991, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge annonçait qu'elle avait été contrainte d'ajourner la XXVI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, «son déroulement risquant d'être perturbé par des divergences politiques entre gouvernements sur les questions liées à la participation» (voir *RICR*, n° 792, novembre-décembre 1991, p. 668).

Dès lors, la session du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui réunit les représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération)\*, a pris une importance toute particulière.

Réunie le 27 novembre pour examiner les conséquences du report de la Conférence internationale sur la poursuite des travaux des réunions statutaires du Mouvement, la Commission permanente a en effet décidé d'étendre la durée de la session du Conseil des Délégués — originellement prévue pour la seule journée du 28 novembre — jusqu'au samedi 30 novembre inclus, et d'introduire dans son ordre du jour plusieurs points qui auraient dû être traités par la Conférence internationale. Elle a notamment estimé qu'une réflexion sur les conséquences du report de la Conférence pour l'avenir du Mouvement, à court et à long terme, devait être amorcée lors des débats à Budapest.

\* \* \*

---

\* Tel est le nouveau nom de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adopté par l'Assemblée générale de la Ligue lors de sa VIII<sup>e</sup> session (Budapest, 25-28 novembre). Voir compte rendu ci-après, pp. 69-77.

La *Revue* publie ci-après un compte rendu de la cérémonie d'ouverture et des travaux du Conseil des Délégués (pp. 15-43) ainsi que le texte complet des résolutions qu'il a adoptées (pp. 44-68).

La session du Conseil des Délégués a été précédée par la VIII<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Un résumé de ses travaux figure aux pages 69-77.

Enfin le lecteur trouvera (voir pp. 78-99) le texte du rapport: «Respect du droit humanitaire: Réflexions du CICR sur cinq années d'activités (1987-1991)» que le CICR entendait présenter à la Conférence.

---